

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

**Date de convocation :**  
18/04/2023

**Membres :**

En exercice

Présents :

Votants :

**Date d'affichage :**  
25/04/2023

**Date de publication :**  
25/04/2023

**Le 24 avril 2023 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

**Étaient présents :** Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA et Sophie SUBIRATS

**Étaient représentées :** Anne-Marie CAUSSÉ par Jean Georges CLAIR, Muriel PAILLER par Tovo RABEMANANTSOA et Aurore VERDIER par Lionel COUBRA

**Absente :** Nathalie KATSAMANTOU

**Secrétaire de séance :** Katia PEDEMAY

**DÉLIBÉRATION N° 2023-52**

**OBJET : Avenant n° 4 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires avec la Région Nouvelle-Aquitaine**

La Région Nouvelle – Aquitaine propose un avenant à la convention de délégation de compétence afin d'entériner :

- ➡ l'allongement de la durée de la convention jusqu'à fin de l'année scolaire 2025-2026 (article 2),
- ➡ la suppression de la mention « 15 € à l'article 4.2.1 Procédure d'inscription : « *Sous réserve d'une décision contraire de la Région, il est rappelé qu'après le 20 juillet les parts familiales seront majorées conformément au règlement régional des transports scolaires* ». Pour rappel, ces frais sont portés à 24 € à compter de l'année scolaire 2023-2024.
- ➡ la modification des tableaux de modulation, en annexe, afin de tenir compte de la nouvelle tarification en vigueur pour les rentrées 2023, 2024 et 2025.

En effet, le Conseil Régional a voté lors de sa séance du 27 Février dernier, après consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale le 3 Février 2023, la revalorisation du barème régional des participations familiales au transport scolaire à partir de la rentrée scolaire 2023.

Rendue nécessaire dans un contexte inflationniste qui impacte le secteur des transports publics, la hausse sera étalée sur 3 années scolaires (2023-2024, 2024-2025 puis 2025-2026) avec une évolution annuelle de 3,5 %.

Les élus régionaux ont souhaité toutefois préserver les familles en maintenant inchangés les tarifs de la tranche 1 et des navettes RPI. A contrario, et afin d'inciter les familles à inscrire leur enfant au transport scolaire le plus tôt possible (avant le 20 juillet) de manière à mieux anticiper les circuits à organiser, les frais de dossier seront portés de 15 € à 24 €.

Un nouveau tarif fait son apparition : les familles ayant besoin d'inscrire leur enfant au transport scolaire après les vacances de printemps paieront un tarif unique à 24 € (non majoré pour inscription tardive).

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à la majorité, Damien OBRADOR s'abstenant :

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention de délégation de la compétence de transports scolaires et toutes pièces afférentes à ce dossier.

**POUR** : 17

**CONTRE** : 00

**ABSTENTION** : 01

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 24 avril 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Katia PEDEMAY